

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC
DANS SES ACTIVITÉS DE TRANSPORT ET
DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ À LA DEMANDE DE
RENSEIGNEMENTS N° 4 DE LA RÉGIE**

Réponses à la demande de renseignements n° 4 de la Régie

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 4 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA DEMANDE D'APPROBATION DES MODIFICATIONS RELATIVES À LA MÉTHODE DE CHEMINEMENT DES COÛTS

1. **Références :**
- (i) Pièce [B-0021](#), p. 60;
 - (ii) Pièce [B-0024](#), p. 37;
 - (iii) Pièce [B-0021](#), p. 52;
 - (iv) Pièce [B-0021](#), p. 15 et 16;
 - (v) Pièce [B-0021](#), p. 17, Tableau 5.

Préambule :

- (i) « Le tableau A2-19 présente les clés de répartition employées pour faire cheminer les coûts de l'activité vers la Vue électrique.

**TABLEAU A2-19 :
CLÉS DE RÉPARTITION – GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES DE L'ENTREPRISE ET VALORISATION
DES STRATÉGIES D'AFFAIRES**

Activité de soutien	Produit et service	Clés de répartition
Services corporatifs	Gestion intégrée des risques de l'entreprise et Valorisation des stratégies d'affaires	Attribution directe
		Pourcentage d'effort par personne

Les coûts d'assurances sont répartis directement considérant que les primes d'assurances sont associées à des actifs spécifiques, qui eux, demeurent distinctement associables aux activités réglementées de transport ou de distribution ou encore aux activités non-réglées de l'entreprise. Pour les coûts associés aux autres responsabilités des activités Gestion intégrée des risques d'entreprise et Valorisation des stratégies d'affaires, la clé de répartition est le pourcentage d'effort par personne évalué par le responsable du produit. » [nous soulignons]

- (ii) « 12.1. Veuillez détailler le montant de la ligne « Facturation interne directe » (référence (ii)) en précisant les produits et services qui le composent, pour chacune des entités de la Vue électrique (Transport, Distribution, Non réglementé).

Réponse : Le tableau R-12.1 présente la Facturation interne de façon détaillée.

TABLEAU R-12.1 :
FACTURATION INTERNE (FI) DIRECTE PAR PRODUITS ET SERVICES (2022, M\$)

	FI directe			Total dans la vue électrique
	Transport	Distribution	Non réglementé	
Technologies numériques				
Télécommunications de réseau d'énergie	19,5	30,7	23,1	73,3
Services de développement	6,8	12,1	11,5	30,4
	12,7	18,6	11,6	42,9
Services partagés	11,6	5,1	22,0	38,7
Immobilier	4,5	1,7	1,3	7,5
Transport	1,1			1,1
Environnement	6,0	3,4	20,7	30,1
Services corporatifs	20,8	10,0		30,8
Affaires juridiques et réglementaires	20,8	10,0		30,8
Innovation	37,6	43,6	35,3	116,5
Construction	10,0	1,4	11,7	23,1
FACTURATION INTERNE DIRECTEMENT DANS LA VUE ÉLECTRIQUE	99,5	90,8	92,1	282,4

»

(iii) « **Clé de répartition** »

Les coûts de ce service peuvent être attribués directement à l'une ou l'autre des activités de l'organisation, en fonction des heures et des coûts attribuables aux besoins requis pour compléter les travaux de maintenance sur le réseau. Par conséquent, la clé de répartition est l'attribution directe en fonction de l'actif concerné.

Le tableau A2-9 présente la clé de répartition pour le Service industriel.

TABLEAU A2-9 :
CLÉ DE RÉPARTITION – SERVICE INDUSTRIEL

Activité de soutien	Produit et service	Clé de répartition
Services partagés	Service industriel	Attribution directe

»

(iv) « Une fois le coût complet des activités de soutien établi, la MCC adaptée repose sur cinq types de cheminement de coûts, dont quatre sont reconnus par la Régie, soit :

A. « Frais corporatifs » : permet d'allouer le coût complet d'une partie des activités des Services corporatifs vers la Vue électrique (voir section 4.1).

Réponses à la demande de renseignements n° 4 de la Régie

B. « Facturation interne capitalisée » : permet d'imputer directement les coûts associés aux services rendus dans les projets d'investissements.

C. « Facturation interne entre les différentes activités de soutien » : à titre d'exemple, l'activité de soutien « Services partagés » qui facture la part des espaces immobiliers à l'activité de soutien « Technologies numériques », afin que cette dernière puisse établir le coût complet de ses produits et services de technologies numériques.

D. « Facturation interne directe » : permet la facturation directe des coûts de certains produits et services qui sont attribuables directement aux activités de transport, de distribution et autres activités non réglementées d'Hydro-Québec. L'allocation des coûts se fait donc directement vers la Vue électrique.

De plus, pour la MCC adaptée, il a fallu ajouter un type de cheminement de coûts aux quatre précédemment identifiés, soit la :

E. « Facturation interne aux activités de la chaîne de valeur » : permet la facturation des coûts de certains produits et services qui sont attribuables aux activités de la chaîne de valeur, autrefois incluses dans les activités de transport, de distribution et d'activités non réglementées. Ce nouveau type de cheminement de coûts est décrit à l'étape 2 de la présente section. »

[note de bas de page omise]

(v) Au Tableau 5 de la référence (v), HQDT présente le sommaire des produits et services et des clés de répartition des activités de soutien.

Demandes :

1.1 Dans le Tableau R-12.1 de la référence (ii) décrivant la répartition de la facturation directe par produits et services, la Régie constate qu'il n'y a pas de facturation interne directe pour le Service industriel (référence (iii)) et pour le service de Gestion intégrée des risques de l'entreprise et valorisation des stratégies d'affaires (référence (i)). Veuillez concilier les descriptions de clés de répartition mentionnées aux références (i) et (iii) avec les informations présentées à la référence (ii).

Réponse :

1 **D'emblée, HQTD tiennent à rappeler la correction au paragraphe de la preuve**
2 **qui apparaît à la référence (iii) et qui porte sur la clé de répartition pour le**
3 **Service industriel, comme indiqué en réponse à la question 5.1 de la demande**
4 **de renseignements n° 1 de la FCEI à la pièce HQTD-2, document 4 ([B-0027](#)).**
5 **Ainsi, le paragraphe devrait se lire :**

6 **« Les coûts de ce service peuvent être attribués directement à l'une ou l'autre**
7 **des activités de l'organisation, en fonction des heures et des coûts attribuables**
8 **aux besoins requis pour compléter les travaux de maintenance sur le réseau.**
9 **Par conséquent, la clé de répartition est l'attribution directe en fonction de**
10 **l'activité concernée ».**

1 Les coûts du Service industriel étant liés aux activités concernées plutôt qu'aux
2 actifs, ils ne peuvent pas être alloués directement à la Vue électrique. C'est
3 pourquoi, il n'y a pas de facturation interne directe pour le Service industriel au
4 tableau R-12.1 de la référence (ii).

5 Dans le cas du service de Gestion intégrée des risques de l'entreprise et
6 Valorisation des stratégies d'affaires, il n'y a pas de facturation interne directe
7 vers la Vue électrique pour ce service, tel qu'il appert au tableau R-12.1 de la
8 référence (ii), mais plutôt une attribution directe à deux activités de la chaîne de
9 valeur.

10 En effet, l'attribution directe, dont il est question à la référence (i), ne résulte
11 pas en un cheminement qui se fait en une étape vers la Vue électrique, mais
12 plutôt de façon séquentielle.

13 Pour les contrats d'assurances couvrant les biens de l'entreprise, une
14 attribution directe des primes a été faite aux activités de la chaîne de valeur
15 « Gestion des actifs et planification du portefeuille d'investissements » et
16 « Opération et maintenance » qui sont, respectivement, responsables de la
17 gestion des actifs et de la réalisation des travaux, à part égales.

18 Une fois intégrés dans le coût complet de ces activités, les coûts cheminent
19 vers la Vue électrique selon les clés de répartition propres à celles-ci, à savoir
20 selon la « Valeur nette des immobilisations corporelles en exploitation » pour
21 l'activité « Gestion des actifs et planification du portefeuille
22 d'investissements » et selon les « Heures de réalisation des travaux » pour la
23 sous-activité « Support opérations et maintenance » faisant partie de l'activité
24 « Opération et maintenance ».

1.2 Veuillez préciser si la facturation interne aux activités de la chaîne de valeur décrite à la
référence (iv) est effectuée uniquement selon des clés de répartition ou peut se faire
aussi directement aux activités de la chaîne de valeur.

Réponse :

25 Voir la réponse à la question 1.1.

1.3 Pour chacun des produits et services de soutien du tableau 5 de la référence (v), veuillez
préciser la répartition du coût complet selon le type de cheminement des coûts décrits à
la référence (iv).

Réponse :

26 Le tableau R-3.1 présente la répartition du coût complet de chaque produits et
27 services des activités de soutien selon les cinq types de cheminement de coûts
28 (référence iv). Ce niveau de détail pointu est présenté uniquement pour faciliter
29 la compréhension de la MCC adaptée pour les fins du présent dossier. À cet
30 égard, HQTD soulignent que ces coûts complets par produits et services

Réponses à la demande de renseignements n° 4 de la Régie

1 **équivalent aux revenus de facturation interne pour chacun des fournisseurs de**
2 **service, quelque que soit leur cheminement de coût. Le principe de facturation**
3 **interne qui permet de faire transiter le coût complet des activités de la chaîne**
4 **de valeur vers la Vue électrique est le même que pour les activités de soutien.**

Réponses à la demande de renseignements n° 4 de la Régie

TABLEAU R-1.3 :
RÉPARTITION DES REVENUS DE FACTURATION INTERNE POUR CHAQUE PRODUITS ET SERVICES
DES ACTIVITÉS DE SOUTIEN SELON LES TYPES DE CHEMINEMENT DE COÛTS (EN M\$)

	A	B	C	D	E	Total des revenus de facturation interne des activités de soutien
	Frais corporatifs	Facturation interne capitalisée	Facturation interne entre les activités de soutien	Facturation interne directe Vue électrique	Facturation interne des services rendus aux activités de la chaîne de valeur	
Technologies numériques	-	176,0	234,5	73,2	605,3	1 089,1
Postes de travail	-	-	110,4	-	164,3	274,7
Nombre d'ETC	-	-	110,4	-	164,3	274,7
Télécommunications de réseau d'énergie	-	-	4,4	30,3	97,3	132,0
Capacité de bande passante en Mbps	-	-	4,4	-	97,3	101,7
Réseau de télécommunication (attribution directe ¹)	-	-	-	30,3	-	30,3
Produits d'exploitation	-	-	100,6	-	343,5	444,0
Proportion du nombre de services de technologies numériques utilisés	-	-	100,6	-	343,5	444,0
Services de développement	-	176,0	19,0	42,9	0,3	238,3
Coûts par projet (attribution directe)	-	176,0	19,0	42,9	0,3	238,3
Services partagés	-	134,5	309,0	38,7	584,7	1 067,0
Immobilier	-	11,4	151,0	7,5	132,1	301,9
Nombre de mètres carrés	-	-	47,5	-	43,0	90,6
Nombre d'effectifs desservis	-	-	99,1	-	82,2	181,2
Attribution directe	-	11,4	4,4	7,5	7,0	30,2
Transport	-	12,3	48,0	1,1	207,0	268,4
Nombre de passagers par miles parcourus	-	-	18,1	-	29,7	47,7
Nombre de véhicules	-	-	22,3	-	177,3	199,6
Attribution directe	-	12,3	7,6	1,1	-	21,0
Alimentation et hébergement	-	-	27,8	-	66,6	94,4
Nombre de nuitées	-	-	25,0	-	63,6	88,5
Attribution directe	-	-	2,8	-	3,1	5,9
Gestion du matériel	-	2,8	29,2	-	78,0	110,1
Nombre de transactions-magasin	-	-	28,7	-	78,0	106,7
Attribution directe	-	2,8	0,6	-	-	3,4
Service industriel	-	19,4	4,1	-	11,8	35,4
Attribution directe	-	19,4	4,1	-	11,8	35,4
Soutien administratif	-	12,0	10,9	-	42,3	65,1
Pourcentage d'effort par personne	-	-	4,4	-	41,8	46,2
Attribution directe	-	12,0	6,5	-	0,5	18,9
Environnement	-	19,2	4,8	30,1	10,3	64,4
Coûts estimés (attribution directe)	-	19,2	4,8	30,1	10,3	64,4
Santé et sécurité au travail	-	57,6	33,3	-	36,5	127,3
Nombre d'ETC	-	-	33,3	-	36,5	69,7
Attribution directe	-	57,6	0,0	-	-	57,6
Services corporatifs	149,5	13,2	245,6	30,8	285,0	724,0
Finances	25,1	1,6	73,8	-	64,6	165,0
Pourcentage d'effort par personne en fonction des activités	-	-	73,8	-	64,6	138,4
Frais corporatifs	25,1	-	0,0	-	-	25,1
Attribution directe	-	1,6	-	-	-	1,6
Sécurité corporative	-	3,8	22,2	-	40,1	66,2
Nombre d'ETC et niveau de sécurité	-	-	21,6	-	31,0	52,6
Attribution directe	-	3,8	0,6	-	9,1	13,6
Talents et culture	-	3,7	51,9	-	116,9	172,5
Nombre d'ETC	-	-	38,1	-	44,7	82,7
Attribution directe	-	3,7	13,8	-	72,2	89,8
Approvisionnement stratégique	-	-	47,6	-	15,4	63,0
Dollars d'engagement	-	-	47,6	-	15,4	63,0
Affaires juridiques et réglementaires	18,5	1,2	18,6	30,8	18,6	87,7
Frais corporatifs	18,5	-	(4,0)	-	-	14,5
Attribution directe	-	1,2	22,6	30,8	18,6	73,1
Planification stratégique	-	-	9,6	-	11,3	20,9
Nombre d'ETC	-	-	9,6	-	11,3	20,9
Gestion intégrée des risques de l'entreprise et Valorisation des stratégies d'affaires	-	-	17,7	-	18,1	35,8
Pourcentage d'effort par personne	-	-	7,3	-	9,6	16,9
Attribution directe	-	-	10,5	-	8,5	19,0
Audit interne	7,9	-	-	-	-	7,9
Frais corporatifs	7,9	-	-	-	-	7,9
Développement durable, relations avec les communautés et communications	94,7	2,9	0,1	-	-	97,7
Frais corporatifs	94,7	-	0,0	-	-	94,7
Attribution directe ¹	-	2,9	0,1	-	-	2,9
Bureau du PDG	3,3	-	4,0	-	-	7,3
Frais corporatifs	3,3	-	4,0	-	-	7,3
Innovation	-	1,9	13,4	116,6	0,8	132,6
Nombre d'heures (attribution directe)	-	1,9	13,4	116,6	0,8	132,6
Construction	-	24,6	3,8	23,0	7,2	58,7
Attribution directe	-	24,6	3,8	23,0	7,2	58,7
RÉPARTITION DU COÛT COMPLET DES ACTIVITÉS DE SOUTIEN AVANT AUTRES COÛTS	149,5	350,2	806,3	282,3	1 483,1	3 071,3
Autres coûts non répartis par activités de soutien	-	-	-	-	19,0	19,0
RÉPARTITION DU COÛT COMPLET DES ACTIVITÉS DE SOUTIEN	149,5	350,2	806,3	282,3	1 502,1	3 090,3

1 : Ajout de la clé «Attribution directe», afin d'uniformiser et de faciliter l'analyse et la compréhension des données financières.

Réponses à la demande de renseignements n° 4 de la Régie

2. **Références :** (i) Pièce [B-0021](#), p. 53;
(ii) Décision [D-2019-047](#), p. 8 et 9, par. 12 à 17.

Préambule :

- (i) « Le service Environnement a les responsabilités suivantes :
- Participer à la réalisation d'évaluations et d'études d'impacts environnementaux pour toutes les phases d'études, d'avant-projet et de projets de portée nationale et internationale ;
 - Assurer la vigie et proposer des solutions afin d'identifier et atténuer les enjeux émergents ;
 - Promouvoir la filière hydro-électrique et les autres options d'énergie renouvelable ;
 - Offrir des services de soutien de proximité visant à assurer une prise en charge sur le terrain ;
 - Assurer une expertise de pointe et un soutien en matière de sols contaminés et de milieux industriels.

Clé de répartition

Pour rappel, à la fin de l'année 2017, le service Environnement a fait l'objet d'un regroupement administratif de l'ensemble des ressources œuvrant en environnement au sein d'une direction alors appelée Environnement. Ce regroupement avait pour but de faciliter l'harmonisation des pratiques de travail et de l'offre de services, en plus de permettre une synergie accrue du personnel. À la suite de ce regroupement, la clé de répartition Coûts estimés (en fonction des projets et des suivis environnementaux requis) est demeurée la même ; [...]. » [nous soulignons]

- (ii) « [12] Le Transporteur informe la Régie des ajustements organisationnels apportés à l'automne 2017. Il a alors transféré ses activités et ses ressources liées à l'environnement vers la direction Environnement de la vice-présidence exécutive Affaires corporatives et gouvernance, qui regroupe maintenant toutes les ressources en environnement de l'entreprise. Il en résulte un transfert de 28 équivalents temps complet (ÉTC).

[13] Le Transporteur dépose également les organigrammes suivants :

- l'organigramme détaillé de TransÉnergie au 23 avril 2018;
- l'organigramme détaillé de la haute direction d'Hydro-Québec au 23 juillet 2018;
- l'organigramme des participations d'Hydro-Québec – 1^{er} et 2^e rangs au 31 décembre 2017.

[14] Afin de rendre comparables les revenus requis autorisés par la décision D-2018-035 aux revenus requis de l'année de base 2018, le Transporteur indique qu'il a redressé les composantes des charges nettes d'exploitation (CNE) autorisées afin d'y refléter l'impact des ajustements organisationnels apportés à l'automne 2017 (-28 ÉTC).

[15] Le tableau 1 présente l'ajustement des CNE effectué pour l'année autorisée 2018.
[Tableau omis]

[16] Le Transporteur souligne que les impacts liés aux ajustements organisationnels se reflètent dans ses revenus requis pour l'ensemble de l'année historique 2017, l'année de base 2018 et l'année témoin 2019.

[17] La Régie prend acte des renseignements ainsi fournis. »

Réponses à la demande de renseignements n° 4 de la Régie

Demands :

- 2.1 Veuillez élaborer sur le mode de cheminement des coûts du service Environnement mis en place par le Transporteur à la suite à la décision D-2019-047 en référence (ii) en précisant, si les coûts du service Environnement d'une part, cheminaient par le Centre de services partagés ou par les Unités corporatives et si, d'autre part, ces coûts faisaient l'objet d'une attribution directe vers le Transporteur ou cheminaient plutôt par les Frais corporatifs avant d'être répartis vers cette entité. Veuillez également préciser ces éléments pour le Distributeur et pour les activités non réglementées.

Réponse :

1 **De 2017 jusqu'à l'évolution vers « Une Hydro » au début de l'année 2022, le**
2 **service Environnement était regroupé avec les unités corporatives dont les**
3 **coûts cheminaient par facturation interne directe au Transporteur, au**
4 **Distributeur et aux activités non-réglémentées.**

5 **À la suite de l'évolution vers « Une Hydro », les coûts du service Environnement**
6 **ont été regroupés avec ceux de l'activité de soutien « Services partagés ». Le**
7 **tableau R-1.3 fourni en réponse à la question 1.3 présente la répartition des**
8 **revenus de facturation interne de ce service lui permettant de récupérer le coût**
9 **complet de ses activités selon les différents types de cheminement de coûts.**

- 2.1.1. Veuillez justifier, le cas échéant, l'affirmation en référence (i) selon laquelle la clé de répartition du Service Environnement est demeurée la même durant la période entre la décision D-2019-047 et la demande formulée au présent dossier.

Réponse :

10 **HQTD précisent que la clé est effectivement demeurée la même. Cependant,**
11 **pour faciliter la compréhension des clés de répartition, le nom associé à la clé**
12 **utilisée pour le service Environnement a été précisé en passant de**
13 **« forfaitaires (\$) » à « coûts estimés ».**

14 **Ainsi, avant « Une Hydro », les coûts du service Environnement cheminaient**
15 **vers les divisions par facturation interne selon la clé de répartition**
16 **« forfaitaires (\$) ». Après « Une Hydro », les coûts du service Environnement**
17 **cheminent, par les différents types de cheminement de coûts (tableau R-1.3),**
18 **selon la même clé maintenant nommée « coûts estimés ».**

Réponses à la demande de renseignements n° 4 de la Régie

3. **Références :**
- (i) Pièce [B-0021](#), p. 17, tableau 5 et p. 45;
 - (ii) Pièce [B-0014](#), p. 5, tableau R-1.1;
 - (iii) Pièce [B-0024](#), p. 37, R12.1;
 - (iv) Pièce [B-0040](#), p. 5 et 6, R9.1.

Préambule :

(i) Le tableau 5 montre qu'Avant Une Hydro, la VPTIC assurait la fourniture du service de Conduite du réseau et que la clé de répartition était fonction du nombre de sites. Ce même tableau montre que désormais, ce service est associé à l'activité de soutien Technologies numériques et correspond au produit/service Télécommunications de réseau d'énergie. La clé de répartition est la capacité de bande passante en Mbps.

(ii) Le tableau R-1.1 détaille le coût complet des activités et sous-activités de la chaîne de valeur réparties dans la Vue électrique qui inclut notamment l'activité Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation des réseaux (402,8 M\$), composée des sous-activités Conformité et fiabilité (24,4 M\$) et Conduite du réseau (378,5 M\$). Concernant cette dernière, 203,9 M\$ sont attribués au Transport, 48,9 M\$ à la Distribution et 125,7 M\$ au Non-réglementé.

(iii) « 12.1. Veuillez détailler le montant de la ligne « Facturation interne directe » (référence (ii)) en précisant les produits et services qui le composent, pour chacune des entités de la Vue électrique (Transport, Distribution, Non réglementé).

Réponse : Le tableau R-12.1 présente la Facturation interne directe de façon détaillée.

**TABLEAU R-12.1 :
FACTURATION INTERNE (FI) DIRECTE PAR PRODUITS ET SERVICES (2022, M\$)**

	FI directe			Total dans la vue électrique
	Transport	Distribution	Non réglementé	
Technologies numériques	19,5	30,7	23,1	73,3
Télécommunications de réseau d'énergie	6,8	12,1	11,5	30,4
Services de développement	12,7	18,6	11,8	42,9
Services partagés	11,6	5,1	22,0	38,7
Immobilier	4,5	1,7	1,3	7,5
Transport	1,1			1,1
Environnement	6,0	3,4	20,7	30,1
Services corporatifs	20,8	10,0		30,8
Affaires juridiques et réglementaires	20,8	10,0		30,8
Innovation	37,6	43,6	35,3	116,5
Construction	10,0	1,4	11,7	23,1
FACTURATION INTERNE DIRECTEMENT DANS LA VUE ÉLECTRIQUE	99,5	90,8	92,1	282,4

(iv) « 9.1 Veuillez confirmer la compréhension de l'AHQ-ARQ, basée sur la référence (i), selon laquelle Hydro-Québec connaît la capacité de bande passante affectée à chaque site de l'entreprise. Dans l'affirmative, veuillez ventiler la bande passante de 202 372 Mbps mentionnée à la référence (ii) sur les catégories suivantes de sites : production, transport, distribution, sites administratifs, centres de traitement de données et autres sites. Dans la

Réponses à la demande de renseignements n° 4 de la Régie

négative, veuillez expliquer pourquoi Hydro-Québec ne peut pas fournir l'information ainsi ventilée.

Réponse :

HQTD le confirment. Dans l'entreprise, plus de 700 sites sont répertoriés. Chaque site n'est pas nécessairement dédié aux activités de transport, de distribution et autres activités non réglementées, mais bien à une activité de la chaîne de valeur ou de soutien. La répartition demandée n'est donc pas réalisable. Au même titre que lorsque la clé de répartition est l'ETC, il n'y a pas de ventilation détaillée par unité ou par équipe ou portion d'équipe pour une activité donnée.

Complément de réponse déposé le 1^{er} novembre 2023 :

L'évolution de l'entreprise vers « Une Hydro » transforme les activités de façon à les rendre transverses, ce qui ne permettra plus d'associer spécifiquement celles-ci au Distributeur ou au Transporteur. Tout comme l'ensemble de l'organisation, l'activité Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation des réseaux, à laquelle la majorité des sites dédiés ont été associés, a mis en œuvre cette évolution et procédera à une migration prochaine de ses systèmes opérationnels et de son organisation du travail. Considérant cette nouvelle réalité dans cette activité et afin de s'assurer d'avoir une clé de répartition pérenne, HQTD ont choisi de faire cheminer les coûts vers la chaîne de valeur, puisqu'à terme, l'attribution directe vers la Vue électrique ne sera plus possible.

Complément de réponse en suivi de la décision D-2023-129 :

Le tableau R-9.1 présente le nombre de sites par types de site pour chacune des activités de la chaîne de valeur et des activités de soutien.

TABLEAU R-9.1
NOMBRE DE SITES PAR TYPES DE SITE POUR CHACUNE DES ACTIVITÉS DE LA CHAÎNE DE VALEUR ET DES ACTIVITÉS DE SOUTIEN

Type de site	Sites dédiés											Total
	Activités chaîne de valeur							Activités de soutien			Non dédiés	
	Ventes à l'exportation et développement de marchés	Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation des réseaux	Service technique et intégration réseau	Expertise et soutien technique aux opérations	Opération & maintenance	Mesurage	Sous-total	Innovation	Finance	Sous-total		
Batiment	2	135	1	6	20	14	178	2	1	3	115	296
Centrale		100					100			-		100
Centre traitement de données							-			-	6	6
Poste		303					303			-		303
Total	2	538	1	6	20	14	581	2	1	3	121	705

Capacité (Mbps)												
Batiment	17 699	57 721	1	682	10 213	850	87 166	1 350	1 000	2 350	106 550	196 066
Centrale		26 064					26 064			-		26 064
Centre traitement de données							-			-	62 000	62 000
Poste		89 142					89 142			-		89 142
Total	17 699	172 927	1	682	10 213	850	202 372	1 350	1 000	2 350	168 550	373 272

L'attribution directe pourrait être faite en ce qui a trait aux centrales et aux postes mais non pas pour les bâtiments. C'est pourquoi HQTD ont jugé qu'il était préférable de faire cheminer

Réponses à la demande de renseignements n° 4 de la Régie

les coûts par le biais des activités de la chaîne de valeur. HQTД réitèrent que la plupart des sites dédiés sont associés à l'activité de la chaîne de valeur « Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation des réseaux ». Cette activité prend en charge le contrôle à distance des flux électriques entre les centrales de production jusqu'au point de distribution en passant par des postes de transport. » [nous soulignons]

Demandes :

3.1 Veuillez répartir le montant de 378,5 M\$ de la sous-activité Conduite du réseau (référence (ii)) en distinguant le montant associé aux activités de soutien et celui associé à la chaîne de valeur.

Réponse :

1 **Le tableau R-3.1 présente l'information demandée.**

**TABLEAU R-3.1 :
RÉPARTITION DU COÛT DE LA SOUS-ACTIVITÉ CONDUITE DU RÉSEAU (M\$)**

	Activités de soutien ¹	Chaîne de valeur	Coûts complets
Conduite du réseau	166,5	212,0	378,5

¹ Inclus un montant de 3,1 M\$ pour les Autres coûts non répartis par activités de soutien (voir tableau 3 de la pièce B-0021)

3.2 Veuillez préciser le montant du service de Télécommunications de réseau d'énergie qui pourrait être attribué directement aux entités de la Vue électrique en fonction de la réponse fournie en référence (iv) et ajuster le tableau présenté en référence (iii) en conséquence.

Réponse :

2 **Si Hydro-Québec ajustait la méthode de répartition des coûts du produit de**
 3 **Télécommunications de réseau d'énergie comme demandé, un montant de**
 4 **55,4 M\$ serait attribué directement à la Vue électrique plutôt qu'à l'activité**
 5 **Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation des réseaux de la chaîne de**
 6 **valeur. Au tableau R-3.2A, HQTД présentent le tableau de la référence (iii) ajusté**
 7 **en conséquence.**

Réponses à la demande de renseignements n° 4 de la Régie

TABLEAU R-3.2A :
FACTURATION INTERNE DIRECTE PAR PRODUITS ET SERVICES TENANT COMPTE DE
L'AJUSTEMENT DEMANDÉ (M\$)

	FI directe			Total dans la vue électrique
	Transport	Distribution	Non réglementé	
Technologies numériques	62,3	30,7	35,6	128,6
Télécommunications de réseau d'énergie	49,6	12,1	24,0	85,7
Services de développement	12,7	18,6	11,6	42,9
Services partagés	11,6	5,1	22,0	38,7
Immobilier	4,5	1,7	1,3	7,5
Transport	1,1	-	-	1,1
Environnement	6,0	3,4	20,7	30,1
Services corporatifs	20,8	10,0	-	30,8
Affaires juridiques et réglementaires	20,8	10,0	-	30,8
Innovation	37,6	43,6	35,3	116,5
Construction	10,0	1,4	11,7	23,1
FACTURATION INTERNE DIRECTEMENT DANS LA VUE ÉLECTRIQUE	142,4	90,8	104,6	337,7

1 Par ailleurs, le tableau R-3.2B illustre l'impact net que l'ajustement aurait sur
2 les charges d'exploitation des secteurs de la Vue électrique, soit une
3 augmentation des charges d'exploitation attribuées au Transporteur de
4 12,3 M\$, une diminution de celles attribuées au Distributeur de 6,8 M\$ et une
5 diminution pour les activités non réglementées de 5,5 M\$.

TABLEAU R-3.2B :
IMPACT DE L'AJUSTEMENT SUR LES CHARGES D'EXPLOITATION
DES SECTEURS DE LA VUE ÉLECTRIQUE (M\$)

Approche actuelle	Transport	Distribution	Non réglementé	Total
Attribution via l'activité de la chaîne de valeur	45,8	10,2	27,0	83,1
Approche en fonction de la référence (iv)				
	Transport	Distribution	Non réglementé	Total
Attribution directe à la Vue électrique	42,8		12,5	55,4
Attribution via l'activité de la chaîne de valeur	15,3	3,4	9,0	27,7
Total	58,1	3,4	21,5	83,1
Écarts				
Écart de l'activité de la chaîne de valeur	(30,5)	(6,8)	(18,0)	(55,4)
Écart de l'attribution directe à la Vue électrique	42,8	-	12,5	55,4
Écart net entre les deux approches	12,3	(6,8)	(5,5)	-

Réponses à la demande de renseignements n° 4 de la Régie

3.2.1. Veuillez également ajuster le tableau présenté en référence (ii), en tenant compte des réponses aux questions précédentes.

Réponse :

1 **Le tableau R-3.2.1 présente le coût complet des activités et sous-activités de la**
2 **chaîne de valeur répartie dans la Vue électrique, révisé en fonction de**
3 **l'ajustement.**

TABLEAU R-3.2.1 :
COÛT COMPLET DES ACTIVITÉS ET SOUS-ACTIVITÉS DE LA CHAÎNE DE VALEUR RÉPARTIES DANS LA VUE ÉLECTRIQUE – RÉVISÉ EN
FONCTION DE L'AJUSTEMENT (M\$)

	Clés de répartition	Activités de soutien	Chaîne de valeur	Coûts complets	Vue électrique			
					Transport	Distribution	Non réglementé	Total
Élaborer des stratégies		41,2	64,8	106,0				
Ventes à l'exportation et développement de marchés	Attribution directe	41,2	64,8	106,0	-	-	106,0	106,0
Planifier et prioriser		1,2	4,3	5,5				
Gestion des approvisionnements en électricité	Attribution directe	1,2	4,3	5,5	-	5,5	-	5,5
Concevoir et construire		145,9	267,2	413,2	165,8	111,5	135,8	413,2
Gestion des actifs et planification du portefeuille d'investissements	Valeur nette des immobilisations corporelles en exploitation	6,0	14,6	20,6	7,4	3,4	9,8	20,6
Conception et évolution du système énergétique et infrastructures	Heures projet Attribution directe	46,7	62,3	109,0	55,3	44,8	9,0	109,0
Expertise et soutien technique aux opérations		93,3	190,3	283,5	13,1	8,9	-	22,0
Expertise	Valeur nette des immobilisations corporelles en exploitation				42,2	35,9	9,0	87,0
Soutien technique en maintenance	Valeur des coûts de maintenance aux charges				103,1	63,3	117,1	283,5
					60,4	27,5	79,7	167,5
					42,7	35,9	37,4	116,0
Exploiter et commercialiser		1 258,5	1 653,6	2 912,1	787,5	1 391,8	732,8	2 912,1
Expérience client et commercialisation		211,3	338,7	550,0	-	525,7	24,4	550,0
Commercialisation	Attribution directe				-	200,8	-	200,8
Expérience client	Attribution directe				-	298,6	-	298,6
Efficacité énergétique	Attribution directe				-	21,0	-	21,0
Mobilité	Attribution directe				-	5,2	24,4	29,6
Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation des réseaux		117,5	229,9	347,5	191,7	42,8	113,0	347,5
Conformité et fiabilité	Nombre de normes et exigences				18,3	0,7	5,4	24,4
Conduite du réseau	Points BDD pondérés				173,4	42,0	107,7	323,1
Service technique et intégration réseau	Attribution directe	29,2	2,5	31,7	-	31,7	-	31,7
Opération et maintenance		808,3	907,1	1 715,5	595,9	602,2	517,4	1 715,5
Maintenance directe	Attribution directe				397,8	273,7	375,1	1 046,6
Support opération et maintenance	Heures de réalisation des travaux				146,9	191,0	138,7	476,7
Maîtrise de la végétation					51,2	137,4	3,6	192,2
	Attribution directe				39,1	105,0	2,6	146,7
	Dollars de contrats de végétation				12,1	32,4	1,0	45,5
Mesurage	Attribution directe	65,0	38,2	103,2	-	103,2	-	103,2
Exploitation des réseaux autonomes	Attribution directe	14,7	71,6	86,2	-	86,2	-	86,2
Autres activités non réglementées	Attribution directe	12,4	65,6	78,0	-	-	78,0	78,0
Total		1 446,8	1 989,9	3 436,8	953,4	1 508,8	974,6	3 436,7
(+) Facturation interne directe		337,7	-	337,7	142,3	90,8	104,6	337,7
Total		1 784,5	1 989,9	3 774,4	1 095,7	1 599,6	1 079,2	3 774,4

Réponses à la demande de renseignements n° 4 de la Régie

3.3 Veuillez élaborer sur les raisons pour lesquelles HQT D n'a pas utilisé l'attribution directe pour la répartition des coûts relatifs aux centrales et aux postes, tel que mentionné en référence (iv).

Réponse :

1 **HQT D ont privilégié l'attribution directe lorsque les équipes de travail étaient**
2 **dédiées ou lorsque les heures pouvaient être imputées directement, ce qui n'est**
3 **pas le cas pour le produit de Télécommunications de réseau d'énergie. Il est**
4 **par conséquent approprié que les coûts de cette activité cheminent via la clé**
5 **de répartition proposée par HQT D vers l'utilisateur de ce service, soit les**
6 **activités de la chaîne de valeur ou de soutien. HQT D sont d'avis que cette**
7 **approche est plus à même de respecter les bases de la comptabilité par**
8 **activités, soit l'évaluation du coût complet de l'activité Contrôle des**
9 **mouvements d'énergie et exploitation des réseaux de la chaîne de valeur.**

- 4. Références :**
- (i) Pièce [B-0021](#), p. 73;
 - (ii) Pièce [B-0014](#), p. 7, tableau R-1.2;
 - (iii) Pièce [B-0024](#), p. 27 et 28, R9.6, R9.8 et tableau R-9.6;
 - (iv) Pièce [B-0026](#), p. 19, tableau R-11.2.

Préambule :

(i) HQT D décrit la clé de répartition de la sous-activité de la chaîne de valeur Conduite du réseau de la manière suivante :

« Les coûts résiduels correspondant à la sous-activité Conduite du réseau sont répartis dans la Vue électrique selon la clé de répartition des points banque de données (BDD) pondérés. Les points BDD représentent des éléments d'information sur les actifs installés sur le réseau. Cette notion avait été introduite comme base de facturation des activités de téléconduite du Transporteur au Producteur.

Afin d'obtenir une mesure cohérente entre les secteurs de production, de transport et de distribution, une pondération a dû être appliquée sur la volumétrie des points BDD. Le nombre important d'équipements du Distributeur ayant des points BDD aurait créé une distorsion en allouant une trop grande proportion de coûts associés à ce dernier. La pondération a été basée sur le nombre de points BDD par ETC occupant des emplois critiques (répartiteurs, opérateurs et agents) pour les secteurs de la production, du transport et de la distribution. Cette lecture est basée sur les ETC de ces secteurs, avant la mise en place de la nouvelle organisation. Cette vue initiale, ne pourra plus être reproduite, mais elle servira de point de référence pour les ajustements futurs au nombre de points BDD.

Avec les points BDD par ETC (points BDD pondérés) et en ayant comme balise la volumétrie associée aux points BDD de transport, il est possible de pondérer les points BDD pour les secteurs de la production et de la distribution. Cette mesure est plus représentative des efforts à réaliser en lien avec le volet Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation des réseaux. » [nous soulignons] [note de bas de page omise]

Réponses à la demande de renseignements n° 4 de la Régie

(ii) HQT D présente les données de base (volumétrie) utilisées pour la répartition vers la Vue électrique des activités de la chaîne de valeur et de leurs sous-activités. Pour la sous-activité « Conduite du réseau », la volumétrie associée aux Points BDD pondérés (en %) est comme suit : Transport : 54 %, Distribution : 13 % et Non réglementées : 33 %.

(iii) HQT D dépose la répartition des points BDD sans pondération :

TABLEAU R-9.6 :
RÉPARTITION DES POINTS BDD PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS

	Points BDD ¹	
Transport	341 354	16%
Distribution	1 721 011	80%
Production	85 552	4%

1 - Données de juillet 2022, ajustées pour tenir compte de la téléconduite entre Transport et Production

HQT D précise en réponse à la question 9.6 :

« [...] Afin de rendre comparables les efforts entre les secteurs d'activités, le ratio de points BDD par ETC occupant des emplois critiques a été utilisé. Les ETC occupants des emplois critiques sont ceux, dans cette sous-activité, dont le travail sera influencé par les informations captées par les points BDD. Ce ratio permet donc de tenir compte de la réalité opérationnelle (nombre de points BDD par ETC critiques pour chacun des secteurs) et d'estimer ce que seraient les points BDD si une base commune (ratio du Transporteur dans ce cas) était appliquée afin d'éliminer le biais de la disparité du volume de points BDD entre les secteurs. » [nous soulignons]

[...]

HQT D précise en réponse à la question 9.8 :

« Les points BDD seront lus de façon annuelle. En revanche, les ETC qui sont à la base de la pondération resteront les mêmes à moins de changements importants dans les pratiques d'affaires. » [nous soulignons]

(iv) HQT D présente la répartition des ETC critiques par secteurs, avant la transition vers la nouvelle organisation.

TABLEAU R-11.2 :
ETC CRITIQUES PAR SECTEURS

	Transport	Distribution	Production	Total
ETC critiques	515	172	343	1 030

Demandes :

4.1 Veuillez détailler l'ensemble du calcul des ratios obtenus en référence (ii).

Réponse :

1 D'emblée, HQT D tiennent à préciser que les ratios obtenus pour la sous-activité
 2 Conduite du réseau ne résultent pas seulement du calcul des points BDD
 3 pondérés. Ils tiennent également compte du fait qu'au sein de cette sous-
 4 activité, il est possible d'isoler d'une part, les coûts de certaines équipes
 5 dédiées à la Vue électrique de façon transversale, et d'autre part, ceux d'une
 6 autre équipe qui elle, rend des services seulement aux activités de Transport et
 7 aux activités non réglementées. Ces distinctions sont importantes afin
 8 d'assurer que les coûts cheminent ultimement vers la Vue électrique avec le
 9 plus d'exactitude possible. Cette précision n'avait pas été présentée dans la
 10 preuve initiale afin de ne pas l'alourdir indûment.

11 Le tableau R-4.1 présente le détail des calculs menant au ratio mentionné en
 12 référence (ii).

TABLEAU R-4.1 :
DÉTAIL DU CALCUL DU RATIO « POINTS BDD PONDÉRÉS » POUR LA SOUS-ACTIVITÉ
CONDUITE DU RÉSEAU

Conduite du réseau	Vue électrique			
	Transport	Distribution	Non réglementées	Total
Clé de répartition	Volumétrie			
1. Attribution directe Clé: Aucune	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
2. Exploitation mobile Clé: Points BDD pondérés (exc. Dist.)	341 354	s.o.	227 549	568 903
3. Résiduel Clé: Points BDD pondérés	341 354	113 940	227 549	682 843
Calcul des montants	Montants (M\$)			
1. Attribution directe	26,0	17,7	7,2	50,8
2. Exploitation mobile	84,3	-	56,2	140,5
3. Résiduel	93,6	31,2	62,4	187,2
Coût complet de Conduite du réseau	203,8	48,9	125,7	378,5
Points BDD pondérés (moyenne ¹)	54%	13%	33%	100%

¹ - Représente la moyenne pondérée des coûts complets du secteur par rapport au coût complet de la sous-activité

13 Plus précisément, le calcul du ratio Points BDD pondérés tient compte des
 14 trois volets suivants :

- 15 • L'attribution directe a été privilégiée pour faire cheminer la part des
 16 coûts relatifs aux équipes dédiées suivantes : contrôle des mouvements
 17 d'énergie, centre de coordination du réseau de distribution et la
 18 planification des retraits.
- 19 • Pour l'exploitation mobile, les points BDD pondérés du Distributeur sont
 20 exclus de la clé de répartition afférente à ce volet des coûts
 21 puisqu'aucune tâche n'est effectuée par les ressources d'exploitation
 22 mobile sur le réseau de Distribution.
- 23 • Le résiduel des coûts est ensuite réparti sur la base des points BDD
 24 pondérés.

Réponses à la demande de renseignements n° 4 de la Régie

1 En raison de ce calcul en trois volets, il n'est pas possible de présenter
 2 directement la clé en fonction du nombre de points BDD pondérés. Afin de
 3 représenter la répartition appliquée sur cette sous-activité, un pourcentage a
 4 été calculé en se basant sur la somme des coûts complets de chacun des
 5 volets. Le pourcentage présenté comme clé de répartition est alors dérivé de la
 6 somme des volets par secteurs, en relation avec le total des coûts de la sous-
 7 activité.

4.1.1. La Régie note que ce calcul inclut une pondération *ETC critiques* qui n'est pas basée sur la part de chaque secteur, mais plutôt sur une base commune (ratio du Transporteur) (références (i) et (iii)). Veuillez détailler le calcul de cette pondération et justifier cette méthodologie plutôt que d'utiliser la part des ETC de chaque secteur par rapport aux ETC critiques totaux (ie : Transport (515/1030) : 50 %; Distribution (172/1030) : 16,70 % et Production (343/1030) : 33,3 %) (selon les données de la référence (iv)).

Réponse :

8 L'objectif visé par la pondération des points BDD est d'obtenir une base
 9 commune entre les différents secteurs. Afin d'y parvenir, un ratio de points BDD
 10 par ETC critiques a été employé comme mesure de référence, à partir de
 11 laquelle les points BDD seront pondérés.

12 Le ratio de points BDD par ETC critiques reflète la charge de travail d'un
 13 exploitant en fonction du réseau qu'il opère. En prenant comme référence la
 14 charge de travail du Transporteur, soit 663 points par ETC critiques, les points
 15 BDD des autres secteurs ont été pondérés. Cette pondération est faite en
 16 dérivant le nombre de points BDD qu'un secteur aurait si le ratio de points BDD
 17 par ETC critiques était de 663 points par ETC. Le tableau suivant présente les
 18 données ayant servi au calcul.

TABLEAU R-4.1.1 :
 DÉTAIL DES CALCULS DES « POINTS BDD PONDÉRÉS »¹

	Points BDD	ETC critiques	Points BDD par ETC critiques	Ratio de comparaison ²	Points BDD pondérés
	a	b	c = a/b	d	e = d*a
Transport	341 354	515	663	1,00	341 354
Production	85 552	343	249	2,66	227 550
Distribution	1 721 011	172	10 016	0,07	113 940
	<u>2 147 917</u>				<u>682 844</u>

1- La clé de répartition a été calculée à partir de données non arrondies
 2- Le ratio de comparaison correspond aux Points BDD par ETC critiques du secteur de référence (Transport) / Points BDD par ETC critiques du secteur

19 Ainsi, quelle que soit la référence choisie pour les points BDD par ETC
 20 critiques, le nombre de points BDD pondérés en serait différent, mais le ratio
 21 entre les secteurs demeurerait le même. Cette répartition ainsi obtenue entre

Réponses à la demande de renseignements n° 4 de la Régie

1 les secteurs est équivalente, pour l'instant à l'année 0, au ratio des ETC
2 critiques par secteurs.

3 Comme les ETC critiques par secteurs ne sont plus disponibles, comme
4 mentionné à la réponse à la question 9.7 de la demande de renseignements n° 2
5 de la Régie à la pièce HQTD-2, document 1.3 ([B-0024](#)), la clé de répartition des
6 points BDD pondérés s'avérait le meilleur choix afin d'avoir une clé de
7 répartition pérenne et reflétant la charge de travail de cette activité. En effet, le
8 volume des points BDD évoluera dans le temps, ce qui modifiera la clé de
9 répartition basée les points BDD pondérés qui demeurera ainsi représentative
10 de la charge de travail des exploitants.

4.2 Veuillez expliquer la note au bas du tableau R-9.6 de la référence (iii) qui précise que les données datent de juillet 2022 ajustées *pour tenir compte de la téléconduite entre Transport et Production*.

Réponse :

11 Un ajustement dans les ETC critiques a été appliqué pour tenir compte des ETC
12 exécutant des activités de téléconduite de production : 68 ETC ont été ajoutés
13 à ceux du secteur production et retranchés à ceux de transport. Cet ajustement
14 découle de l'évaluation des ETC qui étaient considérés auparavant dans le coût
15 complet de téléconduite (337 ETC) auxquels le ratio d'activités effectuées pour
16 production a été appliqué (20 %).

4.3 Veuillez fournir un exemple de changements importants dans les pratiques d'affaires (référence (iii)) qui mènerait à une réévaluation des ETC utilisés dans la clé de répartition BDD pondérées.

Réponse :

17 Par exemple, l'implantation de nouveaux systèmes informatiques (Système de
18 conduite du réseau) et, possiblement, une nouvelle organisation et répartition
19 du travail des différentes équipes à la suite de l'implantation de ces systèmes
20 pourraient amener une réévaluation des ETC critiques.

4.4 Veuillez préciser s'il serait possible de mettre à jour périodiquement (ex : 3 à 5 ans) l'évaluation des ETC utilisés pour la pondération de cette clé de répartition.

Réponse :

21 Non, il ne serait plus possible de mettre à jour cette donnée, il n'y a plus d'ETC
22 associé spécifiquement aux secteurs de la production, du transport et de la
23 distribution dans la nouvelle organisation.

Réponses à la demande de renseignements n° 4 de la Régie

4.4.1. Si oui, veuillez préciser la méthodologie de cette mise à jour.

Réponse :

1 **Sans objet.**

4.5 Veuillez préciser si HQT D a considéré une pondération qui serait fonction de données disponibles annuellement et fournir, le cas échéant, la description de cette pondération et les données sources associées.

Réponse :

2 **Voir la réponse à la question 4.1.1.**

- 5. Références :**
- (i) Pièce [B-0024](#), p. 25, R9.2;
 - (ii) Pièce [B-0037](#), p. 14, R3.2;
 - (iii) Dossier R-4058-2018, pièce [B-0017](#), p. 8, tableau 3.

Préambule :

(i) « 9.2. *Veuillez élaborer sur le choix d'une clé de répartition pour l'activité Conformité et fiabilité basée sur le nombre de normes et exigences (référence (i)).*

Réponse :

La clé de répartition basée sur le nombre de normes et d'exigences a été retenue car elle permet de refléter les efforts déployés par les ressources de la sous-activité durant l'année selon le secteur d'activité, soit la production, le transport ou la distribution.

Même si, individuellement, chaque norme ou exigence ne demande pas le même effort sur une base annuelle, la clé de répartition permet de brosser un portrait fidèle de la répartition des efforts des diverses ressources. De plus, le nombre de normes et d'exigences fait l'objet d'une révision annuelle, ce qui en fait une donnée stable avec une méthodologie connue. »
[nous soulignons]

(ii) « 3.2 *En lien avec la réponse 9.3 sur la sous-activité Conformité et fiabilité de la référence (i), veuillez commenter la possibilité d'isoler le temps des employés pour certaines normes ou exigences plus matérielles (\$). Veuillez indiquer un seuil à considérer en ce sens (ex : isoler le temps des employés pour les 20 normes et exigences les plus matérielles) et déposer les résultats de la répartition qui en découlent à travers la Vue électrique.*

Réponse :

HQT D ne voient pas de plus-value à recourir au temps consacré par les employés à une norme ou une exigence matérielle pour répartir les coûts de la sous-activité en question vers la Vue électrique, puisque l'exercice résulterait vraisemblablement en la même conclusion que celle découlant de l'utilisation de la clé de répartition retenue et expliquée à la réponse à la question 3.1.

En effet, l'effort requis à l'égard d'une telle norme ou exigence matérielle se situe davantage au niveau de l'application des normes, ce qui n'est pas de la responsabilité de la sous-activité Conformité et fiabilité. En effet, le rôle de cette dernière sous-activité consiste principalement

Réponses à la demande de renseignements n° 4 de la Régie

à la mise en œuvre, la surveillance et au rendre-compte des normes et exigences. L'effort d'isoler le temps de ces employés serait très important pour parvenir ultimement aux mêmes proportions obtenues au moyen de la clé de répartition retenue, les efforts requis par normes ou exigences étant semblables. En conséquence, et nonobstant la matérialité de l'exigence, la méthode optimale de répartition du temps et des efforts consacrés aux activités de conformité et de fiabilité des employés demeure l'utilisation de la clé de répartition établie précédemment, en proportion de l'applicabilité des exigences de fiabilité aux activités de transport, de distribution et de production. » [nous soulignons]

(iii) Dans le cadre de son dossier tarifaire 2019, le Transporteur présente un état de situation de l'implantation, de l'application et du maintien de la conformité aux versions 6 et 7 des normes CIP de la NERC et les coûts associés.

**Tableau 3
Évolution des coûts – conformité aux normes CIP (M\$)**

Composantes - M\$	Année historique 2017			2018						Année témoin 2019		
	Récurrent	Spécifique	Total	D-2018-035			Année de base			Récurrent	Spécifique	Total
				Récurrent	Spécifique	Total	Récurrent	Spécifique	Total			
Masse salariale	1,8	0,1	1,9	3,0		3,0	3,2	0,1	3,3	3,4	0,1	3,5
Autres charges directes	0,1	0,0	0,1	0,0	1,2	1,2	0,0	3,0	3,0	0,0	2,0	2,0
Services externes	0,1	0,0	0,1		0,8	0,8	0,0	0,8	0,8	0,0	0,7	0,7
Stocks, achats de biens, ressources financières, location et autres		0,0	0,0		0,4	0,4		2,2	2,2		1,3	1,3
Charges de services partagés	9,7	0,6	10,3	8,4	1,3	9,7	8,0	1,3	9,3	7,8	1,5	9,3
Technologies de l'information et des communications	4,2	0,5	4,7	3,1	1,3	4,4	3,1	1,3	4,4	3,0	1,3	4,3
Unités corporatives	5,5		5,5	5,3		5,3	4,9		4,9	4,8	0,2	5,0
Équipement		0,1	0,1			0,0			0,0			0,0
Coûts capitalisés		0,8	0,8		2,1	2,1			0,0			0,0
Total	11,6	1,5	13,1	11,4	4,6	16,0	11,2	4,4	15,6	11,2	3,6	14,8
ÉTC	12	1	13	19	0	19	19	1	20	21	1	22

Demandes :

5.1 Veuillez concilier l'affirmation à la référence (i) selon laquelle « *individuellement, chaque norme ou exigence ne demande pas le même effort sur une base annuelle* » avec l'affirmation à la référence (ii) selon laquelle « *les efforts requis par normes ou exigences étant semblables* ».

Réponse :

1 **La référence (i) traite des efforts annuels de la sous-activité Conformité et**
2 **fiabilité. Ainsi, il se peut que des normes fassent l'objet d'un audit prévu au plan**
3 **de surveillance annuel de la Régie, que d'autres normes soient en phase**
4 **d'implantation et que certaines autres normes ne requièrent aucune action**
5 **particulière des responsables de l'activité pour une année donnée.**

6 **Par ailleurs, les responsables de l'activité traitent les normes selon six grands**
7 **processus :**

- 8 • **La gouvernance**
- 9 • **La culture**

Réponses à la demande de renseignements n° 4 de la Régie

- 1 • La vigie
- 2 • La mise en conformité
- 3 • Le maintien
- 4 • La surveillance

5 **Dans ce contexte, les efforts requis par normes ou exigences sont semblables,**
6 **en ce sens qu'ils découlent des mêmes processus, d'où l'affirmation de la**
7 **référence (ii).**

5.2 En lien avec la référence (ii), veuillez indiquer sous quelle(s) activité(s) de soutien ou de la chaîne de valeur sont alloués les coûts d'application des normes et exigences en précisant le cheminement et la répartition des coûts associés.

Réponse :

8 **L'application des normes et exigences implique plusieurs activités de soutien**
9 **ou de la chaîne de valeur, soit principalement :**

- 10 • **Activités de soutien : Technologie numérique, Sécurité corporative et**
11 **Talents et cultures**
- 12 • **Activités de la chaîne de valeur : Contrôle des mouvements d'énergie et**
13 **exploitation des réseaux, Services techniques et intégration réseau,**
14 **Expertise et soutien technique, Opération et maintenance et Expérience**
15 **client et commercialisation.**

16 **Les coûts associés à l'application des normes et exigences se retrouvent dans**
17 **chacune de ces activités et cheminent en fonction des clés de répartition de**
18 **celles-ci.**

5.3 Veuillez préciser si la MCC adaptée a un impact sur le niveau total des coûts qui serait alloué au Transporteur en lien avec les normes CIP en comparaison avec les coûts identifiés en référence (iii). Veuillez élaborer sur les différences, le cas échéant.

Réponse :

19 **Les références du préambule ne peuvent être comparées, les volets couverts**
20 **par chacune n'étant pas les mêmes.**

21 **La référence (iii) réfère aux budgets récurrents et spécifiques prévus à la**
22 **demande tarifaire 2019 du Transporteur pour l'implantation, l'application et le**
23 **maintien de la conformité aux normes CIP (versions 6 et 7 uniquement).**

24 **Ces budgets ne sont pas comparables au budget actuel de la sous-activité**
25 **Conformité et fiabilité puisque d'une part, cette activité couvre les normes**
26 **opérationnelles (OPS) et les normes CIP à travers les six grands processus**
27 **énoncés en réponse à la question 5.1 et que d'autre part, les budgets présentés**
28 **à la référence (iii) prenaient en compte l'ensemble des unités du Transporteur**

Réponses à la demande de renseignements n° 4 de la Régie

1 **et des unités de soutien jouant un rôle dans l'implantation, l'application et le**
2 **maintien de la conformité aux normes CIP.**

5.4 Veuillez préciser à quelles données de la référence (iii) correspondent les coûts de la sous-activité de la chaîne de valeur Conformité et fiabilité du réseau.

Réponse :

3 **Voir la réponse à la question 5.3.**